AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0804
FR0010918292-FS0411

27 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 avril 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 20 746 777 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.